



Code d'éthique

29 janvier 2018

Table des matières

Spécifications générales	3
Buts et fonctionnement du code d'éthique	
Dispositions	
Falsification	
Obligation de dévoilement	
Code d'éthique de l'administrateur	4
Code d'éthique de l'officiel.....	4
Code d'éthique de l'entraîneur	5
Code d'éthique du joueur	6
Code d'éthique du parent.....	6
Charte de l'esprit sportif	7
Adhésion au code d'éthique	8

Spécifications générales

Buts et fonctionnement du code d'éthique

1. Le code d'éthique est un outil de gestion pour tout comité reconnu par le conseil d'administration de l'Association de Soccer Mineur Acton Vale (ASMAV)¹ pour orienter des décisions à prendre concernant les comportements à adopter lors d'une activité de soccer reconnu par l'ASMAV
2. Chaque municipalité a le devoir de présenter le document "Code d'éthique" de l'ASMAV, à ses membres lors des périodes d'inscription et d'être la première instance à le faire respecter.
3. Lors de l'inscription du membre, l'information concernant l'existence d'un code d'éthique doit être claire. La publication de ce document se fera via les différentes plateformes électroniques ou en version papier sur demande.
4. Tout manquement par un membre à une des obligations résultantes des codes d'éthiques, peut être sanctionné par un comité reconnu par le Conseil d'Administration de qui il relève. Et entériné par le conseil lors de la prochaine rencontre régulière du CA.

Dispositions

1. Tout membre de l'ASMAV doit en toute circonstance avoir une attitude obligeante et modérée. Il doit respecter les autres membres incluant les membres du personnel et chacun des règlements auxquels il a souscrit en acceptant de devenir membre.
2. Il est tout spécialement interdit à un membre d'attaquer, de frapper ou d'injurier un autre membre ou un spectateur².
3. Il est interdit à un membre de faire de l'insubordination contre un autre membre. Tout membre qui refuse d'obéir à un membre qui a autorité sur lui ou qui s'arroge des droits qui ne sont pas les siens est considéré comme ayant fait de l'insubordination.
4. Il est interdit à un membre de l'ASMAV de dénigrer, d'attaquer l'intégrité d'un autre membre incluant les membres du personnel de l'ASMAV en faisant une déclaration publique par l'intermédiaire des médias d'informations et /ou site internet et courrier électronique.
5. Il est interdit à tout membre de véhiculer ou de tenir, au sujet d'un autre membre, tout propos mensonger ou non fondé susceptible de nuire aux membres ou à son organisation.
6. Le comité reconnu par le conseil d'administration dépend le membre reçoit les plaintes émises sur la base de cet article et le Comité de discipline prend les mesures appropriées.

Falsification

7. Il est interdit à tout membre de l'ASMAV de participer à la production ou l'utilisation d'un faux document, ou même de connaître l'existence d'un tel document sans le dénoncer. De plus, tout membre, qui ne respecte pas les règlements ou connaît l'existence d'une situation de non-respect des règlements sans la dénoncer, est passible de sanctions.

¹ ASMAV : Association du soccer mineur d'Acton Vale.

² Pour l'application de ce règlement, spectateur désigne une personne qui assiste au déroulement d'un match de soccer sans y participer.

Obligation de dévoilement

8. Il incombe à tout membre ou candidat membre de dévoiler à l'ASMAV, l'existence d'un casier judiciaire ou l'existence de toute accusation criminelle contre lui en cours de mandat. Après le dévoilement, il incombe au responsable de la municipalité de qui relève directement le membre ou le candidat membre, de décider si ce dernier peut ou non assumer des fonctions au sein de l'organisation. À défaut par le membre ou le candidat membre de remplir son obligation de dévoilement telle que décrite précédemment, le responsable de la municipalité de qui il relève directement peut le suspendre et /ou le relever de toutes ses fonctions et obligations et /ou l'expulser. Ces décisions seront entérinées par le conseil d'administration de l'ASMAV. Ces derniers ayant le droit d'accepter ou de refuser une décision rendu par une municipalité.

Code d'éthique de l'administrateur

Le pouvoir décisionnel est entre les mains des administrateurs. Ils ont la responsabilité ultime de la qualité du soccer pratiqué sur le territoire. L'administrateur local, régional ou provincial est la personne clé qui doit garantir que le déroulement du jeu rejoigne les valeurs de l'esprit sportif et s'assurer que le soccer amateur poursuive des fins éducatives et sociales. Pour bien remplir son rôle, l'administrateur doit :

9. Reconnaître le joueur comme la personne à privilégier qui motivera toutes ses décisions et ses actions.
10. S'assurer qu'une chance égale de participer aux activités de l'ASMAV soit offerte à tous les joueurs indépendamment de l'âge, du sexe ou du niveau d'habileté.
11. S'assurer que l'encadrement des joueurs est exercé par des intervenants compétents et respectueux des principes véhiculés par l'ASMAV.
12. Promouvoir auprès des bénévoles l'esprit sportif, l'engagement social et civique ainsi que l'esprit de solidarité.
13. Exercer une surveillance étroite sur le comportement de tous les effectifs de son équipe et éliminer les bénévoles qui ne sont pas au service des joueurs et du soccer amateur.
14. Promouvoir chez tous les bénévoles (entraîneurs, arbitres et administrateurs) la participation à des stages de perfectionnement.
15. Valoriser et exiger le respect envers les arbitres.
16. Prendre tous les moyens nécessaires pour que la violence et la brutalité soient absentes du soccer amateur.
17. S'assurer que les lieux, les installations, les équipements et les règles du jeu correspondent aux intérêts et aux besoins du joueur.
18. Maintenir des contacts continus avec le milieu des médias, le public et tous les organismes ou personnes liées au soccer amateur.

Code d'éthique de l'officiel

Aucune compétition ne peut se dérouler de façon sécuritaire sans la présence d'officiels. Un bon arbitrage assure le plaisir de jouer et la protection des joueurs. Pourtant, les décisions des arbitres sont souvent la source de nombreuses frustrations. Leurs jugements font rarement l'unanimité. Ce travail demande donc un niveau de compétence très élevé. Un arbitre efficace et compétent doit donc :

19. Connaître parfaitement et appliquer fermement tous les règlements avec discernement et impartialité.

20. Suggérer la modification des règles de façon à ce qu'elles correspondent au niveau d'aptitude et à l'âge des joueurs.
21. Condamner toute tricherie comme contraire à l'esprit sportif.
22. Condamner toute utilisation de la violence en pénalisant les infractions sans tarder.
23. Être constant et cohérent dans ses décisions en accordant à toute partie une importance égale.
24. Donner avec courtoisie et tact les explications et les interprétations dont les entraîneurs ont besoin.
25. S'efforcer de s'améliorer et de partager son savoir et ses expériences avec ses collègues.
26. Coopérer avec ses confrères, considérer les autres arbitres et être honnête envers ses employeurs.
27. Éviter de s'imposer outre mesure de manière à se mettre en évidence au détriment des joueurs.
28. Ne jamais tenter de compenser pour une erreur déjà commise et continuer d'arbitrer avec calme et confiance.

Code d'éthique de l'entraîneur

L'entraîneur doit avant tout être conscient de l'importance de son rôle et de la grande influence qu'il a sur les joueurs et sur son entourage. Il doit assumer une mission d'éducation et de formation physique, morale et sociale auprès des joueurs et se montrer digne de cette responsabilité. Il doit s'attacher davantage au bien-être et aux intérêts de ses joueurs qu'à leur fiche de victoires et de défaites. Il ne doit pas considérer le sport et le soccer comme une fin en soi, mais comme un outil d'éducation. Afin d'accomplir sa tâche avec succès, l'entraîneur doit:

29. Connaître et respecter les règles écrites et non écrites du soccer et les défendre en tout temps.
30. Respecter les décisions des arbitres, appuyer ces derniers en tout temps et exiger un comportement similaire de ses joueurs.
31. Sensibiliser ses joueurs à l'esprit sportif, encourager et récompenser de tels comportements.
32. Dédramatiser la défaite en considérant la victoire seulement comme un des plaisirs à jouer au soccer et véhiculer cette notion auprès de ses joueurs.
33. Ne pas oublier que les joueurs moins talentueux méritent et ont besoin de jouer tout aussi longtemps que les autres.
34. Respecter les entraîneurs, les joueurs et les supporters des autres équipes et exiger un comportement identique de ses joueurs.
35. Apprendre aux joueurs que les règlements visent à les protéger et à établir des normes permettant de déterminer un gagnant et un perdant.
36. Avoir des exigences raisonnables envers les joueurs relativement à l'énergie et au temps demandés pour l'entraînement, la compétition et les autres activités.
37. Toujours se rappeler que l'objectif du soccer n'est pas de faire mal à l'adversaire ou de tenter de le blesser par des méthodes permises ou défendues.
38. Éviter toute consommation de boissons alcooliques ou de drogues devant ses joueurs et adopter un comportement responsable.

Code d'éthique du joueur

Pour bénéficier au maximum de la pratique du soccer, le joueur doit avoir des attitudes et des comportements qui découlent du plus pur esprit sportif. L'important n'est pas nécessairement de gagner ou de perdre, mais bien la manière dont il pratique le soccer. Il ne doit jamais perdre de vue qu'il s'agit d'un jeu. Pour obtenir le maximum de profit du soccer, tout joueur devra:

39. Jouer pour s'amuser en se rappelant que le soccer n'est pas une fin mais un moyen.
40. Observer rigoureusement les règles du jeu et la charte de l'esprit sportif (Annexe 3).
41. Accepter et respecter en tout temps les décisions des arbitres.
42. Respecter en tout temps les arbitres, les adversaires et leurs supporters qui ne doivent pas devenir des ennemis.
43. Toujours rester maître de lui afin que le soccer ne devienne pas un sport brutal et violent.
44. Avoir une conduite exemplaire, autant sur le terrain qu'à l'extérieur de celui-ci en utilisant un langage sans injure, expression vulgaire ou blasphème.
45. Apporter la même considération et collaboration à tous ses coéquipiers.
46. Respecter son entraîneur et ses dirigeants et obéir à leurs directives lorsque celles-ci ne sont pas contraires à son bien-être.
47. Engager toutes ses forces dans le jeu en évitant le découragement dans l'échec et la vanité dans la victoire.
48. Respecter le bien d'autrui et éviter tout vol ou acte de vandalisme.

Code d'éthique du parent

Il est important qu'une étroite collaboration existe entre les parents et les sports. Les parents soucieux du développement de leur enfant doivent s'intéresser à leur mieux-être et connaître les valeurs éducatives véhiculées par le sport. Ils doivent donc collaborer à l'utilisation du soccer comme moyen d'éducation et d'expression pour que leur enfant en retire des effets bénéfiques. Pour bien s'acquitter de leurs devoirs, les parents doivent adopter les comportements suivants:

49. Démontrer du respect envers les entraîneurs et les dirigeants.
50. Avoir une bonne conduite et utiliser un langage approprié.
51. Éviter toute violence verbale envers les joueurs et appuyer tous les efforts déployés en ce sens.
52. Ne jamais oublier que leurs enfants jouent au soccer pour leur propre plaisir, pas pour celui de leurs parents.
53. Encourager leurs enfants au respect de la charte de l'esprit sportif, des règles du jeu et de celle de l'équipe.
54. Reconnaître les bonnes performances de leurs enfants comme celles des joueurs de l'équipe adverse.
55. Aider leurs enfants à chercher à améliorer leurs habiletés et à développer leur esprit sportif.
56. Apprendre à leurs enfants qu'un effort honnête vaut tout autant que la victoire.
57. Juger objectivement les possibilités de leurs enfants et éviter les projections.
58. Aider leurs enfants à choisir une ou des activités selon leurs goûts plutôt que leur imposer de jouer au soccer.

59. Ne jamais ridiculiser un enfant parce qu'il a commis une faute ou qu'il a perdu la partie.
60. Éviter la discrimination.

Charte de l'esprit sportif

L'esprit sportif est une attitude, une façon de penser. Il peut être enseigné et il peut être appris. Une fois appris, il peut être appliqué à tous les aspects de la vie de l'individu. Voilà ce qui fait l'importance de l'esprit sportif et pourquoi il devient notre responsabilité à tous. La notion d'esprit sportif est un concept universel qui sous-tend tous les sports et est fondé sur l'intégrité, la justice et le respect. Sans esprit sportif, le sport est vide de sens, pire encore, il peut s'avérer une expérience nuisible pour ses participants.

Le sport enseigne aux athlètes à établir des objectifs, à travailler fort et à s'amuser. Ils apprennent à respecter leurs propres habiletés et celles de leurs adversaires et à valoriser les efforts de tous les participants quel que soit leur niveau d'habiletés. Les athlètes bien dirigés apprennent que l'effort fourni procure autant de plaisir et de bénéfices que la victoire.

Les éducateurs, les parents, les entraîneurs, les gestionnaires, les athlètes, les organismes sportifs et le grand public sont invités à faire preuve d'esprit sportif en mettant en pratique les dix articles de la Charte de l'esprit sportif. Chacun doit faire sa part pour promouvoir une pratique sportive plus humaine et plus formatrice.

ARTICLE 1

Faire preuve d'esprit sportif, c'est d'abord et avant tout observer strictement tous les règlements. C'est aussi ne jamais chercher à commettre délibérément une faute.

ARTICLE 2

Faire preuve d'esprit sportif, c'est respecter l'officiel. La présence d'officiels ou d'arbitres s'avère essentielle à la tenue de toute compétition. L'officiel a un rôle difficile et ingrat à jouer. Il mérite entièrement le respect de tous.

ARTICLE 3

Faire preuve d'esprit sportif, c'est accepter toutes les décisions de l'arbitre sans jamais mettre en doute son intégrité.

ARTICLE 4

Faire preuve d'esprit sportif, c'est reconnaître dignement la supériorité de l'adversaire dans la défaite.

ARTICLE 5

Faire preuve d'esprit sportif, c'est accepter la victoire avec modestie et sans ridiculiser l'adversaire.

ARTICLE 6

Faire preuve d'esprit sportif, c'est savoir reconnaître les bons coups et les bonnes performances de l'adversaire.

ARTICLE 7

Faire preuve d'esprit sportif, c'est vouloir se mesurer à un opposant dans l'équité. C'est compter sur son seul talent et ses habiletés pour tenter d'obtenir la victoire.

ARTICLE 8

Faire preuve d'esprit sportif, c'est refuser de gagner par des moyens illégaux et par la tricherie.

ARTICLE 9

Faire preuve d'esprit sportif, pour l'officiel, c'est bien connaître tous les règlements et les appliquer avec impartialité.

ARTICLE 10

Faire preuve d'esprit sportif, c'est garder sa dignité en toute circonstance, c'est démontrer que l'on a la maîtrise de soi. C'est refuser que la violence physique ou verbale prennent le dessus sur nous.

Adhésion au code d'éthique

ADHÉSION AU CODE D'ÉTHIQUE DES PARENTS

- A.** Je m'engage à démontrer du respect envers les entraîneurs et dirigeants.
- B.** Je m'engage à avoir une bonne conduite et utiliser un langage approprié.
- C.** Je m'engage à éviter toute violence verbale envers les joueurs et appuyer tous les efforts déployés en ce sens.
- D.** Je m'engage à ne pas oublier que mon enfant joue au soccer pour son propre plaisir et non pour le mien.
- E.** Je m'engage à encourager mon enfant au respect de la charte de l'esprit sportif, des règles du jeu et de celles de l'équipe.
- F.** Je m'engage à reconnaître les bonnes performances de mon enfant comme celle des joueurs de l'équipe adverse.
- G.** Je m'engage à aider mon enfant à chercher à améliorer ses habiletés et à développer son esprit sportif.
- H.** Je m'engage à ne jamais ridiculiser mon enfant parce qu'il a commis une faute ou qu'il a perdu une partie.
- I.** Je m'engage à respecter les décisions des entraîneurs et des arbitres.
- J.** Je m'engage à venir encourager mon enfant et à le complimenter chaque fois qu'il jouera loyalement et qu'il fournira un bon effort.

ADHÉSION AU CODE D'ÉTHIQUE DU JOUEUR

À titre de joueur, ma tenue, mon propos et mon comportement démontre les points ci-dessous:

- A.** Je m'engage à respecter la charte de l'esprit sportif.
- B.** Je respecte mes engagements envers mon équipe en fournissant les efforts nécessaires et en étant ponctuel aux pratiques et aux parties.
- C.** Je m'engage à avertir un de mes entraîneurs le plus rapidement possible en cas d'absence. Après plusieurs absences injustifiées, ma participation est à la discrétion de l'entraîneur.
- D.** Je m'engage à jouer à la position où mes entraîneurs me le demande et je respecte mon temps de jeu.
- E.** Je m'engage à jouer en équipe et non individuellement.
- F.** Je considère mon adversaire indispensable pour jouer
- G.** Je m'engage à conserver mon sang-froid et la maîtrise de mes gestes face aux autres.
- H.** Je considère le dépassement personnel plus important que l'obtention d'une médaille ou d'un trophée.
- I.** Je m'engage à aider mes coéquipiers qui présentent davantage de difficulté.

Signature

Date